



PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale
des territoires

Service environnement

Eau

Charleville-Mézières, le 10 janvier 2017

Affaire suivie par : Romy WITOSLAWSKI

Tel : 03 51 16 51.91

Fax : 03 24 37 51.17

@ : romy.witoslawski@ardennes.gouv.fr

Synthèse des observations du public

Objet : Arrêté instituant des réserves de pêche

Le projet d'arrêté instituant des réserves de pêche sur les eaux du domaine public fluvial et sur les cours d'eau non domaniaux du département des Ardennes jusqu'au 31 décembre 2022 a fait l'objet d'une consultation du public du 19 décembre 2017 au 9 janvier 2018 inclus via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes.

A l'issue de cette période de consultation, aucune remarque n'a été formulée par le public.